

AFFAIRE N° 27. - Acquisition d'un terrain situé au Chaudron, appartenant à Monsieur MAUREAU Charles, en vue de la création d'un C. E. S. - Cession à l'Etat du terrain d'assiette.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 5 ha 04 a 53 ca, situé au Chaudron, appartenant à Monsieur MAUREAU Charles, en vue de la création d'un C. E. S.

Ce terrain qui convient parfaitement à l'opération à laquelle il est destiné suivant avis de divers services compétents, a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 19 000 000 de Frs CFA, soit une majoration légèrement supérieure à 20 %.

Eu égard à l'intérêt que présente la création d'un C. E. S. dans le secteur du Chaudron, je vous demande de m'autoriser :

- à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain, pour la somme de 19 000 000 de Frs CFA ;

- à contracter un prêt de 19 000 000 de Frs CFA auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS pour l'achat de ce terrain ;

et à céder, gratuitement, à l'Etat (Ministère de l'Education Nationale) le terrain d'assiette, à titre de participation pour offre de concours, en vue de la création d'un C. E. S.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE. - Avons-nous encore besoin d'un C. E. S. ?

LE MAIRE. - Oui. Il y aura encore un autre C. E. S. au Chaudron.

Mme ROCHE. - Que faire de tous ces gens qui vont sortir des C. E. S. ?

LE MAIRE. - Nous leur donnons les moyens de se battre plus tard dans la vie.

Mme ROCHE. - Je trouve qu'il y a déjà beaucoup de C. E. S. !

LE MAIRE. - Cela dépend. Il y a beaucoup d'élèves. En créant des C. E. S. et des C. E. G., nous donnons à tous les enfants les moyens de se défendre dans la vie.

M. FERRERE. - Et le C. E. S. de Montgaillard, Monsieur le Maire, quand sera-t-il financé ? Il y a des années que cela traîne.

LE MAIRE. - Cela ne fait pas des années que cela traîne. Nous avons acheté le terrain pour faire une maison de vieillards, mais le C. E. S., lui, date de 2 ans. L'ordre de service a déjà été donné pour faire la voirie. Mais, vous êtes trop pressés. Quand quelque chose démarre, il faut attendre au moins deux ans pour que tout soit terminé.

Mme ROCHE. - Il s'agit du terrain qui était destiné au cimetière ?

LE MAIRE. - Non, mais on ne peut pas y creuser des tombes en raison des énormes blocs de pierre qui s'y trouvent. D'autre part, la nappe phréatique, dans laquelle se trouve le puits du Chaudron risque d'être contaminée par les infiltrations.

Mme ROCHE. - Mais, a-t-on trouvé quelque chose d'autre pour le cimetière ?

LE MAIRE. - Oui, l'extension du cimetière de Sainte-Clotilde.

Le deuxième C. E. S. se trouvera sur le mail central du Chaudron, juste avant d'arriver aux archives. Il va y avoir également une école primaire. Le troisième C. E. S. sera celui de Montgaillard. Les trois établissements sont programmés en même temps.

Une mention :

Mesdames et Messieurs, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Une mention :

Saint-Jenis, le 6 août 1973

Il aura été rendu exécutoire en application de l'article 46 du Code d'Administration Communale

Le Maire
Le Secrétaire Général

signé : B. Basset

Une copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires

Financières

R. Luyss

En
Saint-Jenis, le 6 juillet 1973

Le Maire

Le Secrétaire Général

signé : B. Basset

Une copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

R. Luyss